



Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en fonction 13	Séance du 14 décembre 2022 – 19h30 Convocation envoyée le 07 décembre 2022 Sous La Présidence de Anne-Marie LINDEN-GUESDON, Maire
Nombre de conseillers présents 09 08 (à partir du point 02)	ELUS PRESENTS LINDEN-GUESDON Anne-Marie, GAUTHIER Régis, RAIMONDEAU Olivier, VAUTRIN Cathy, RUARO Julien, LE BERRE Martine, GANIER Christine, WILHELM David, LEMOY Raphaëlle
Nombre de conseillers absents excusés 4	ELUS ABSENTS EXCUSES MANIÈRE Teddy, Corinne WEISSELDINGER, PIERRET Sébastien, DROUET Jean-Claude
Nombre de conseillers absents non-excuses 1 (à partir du point 02)	ELUS ABSENTS NON-EXCUSES Julien RUARO (à partir du point 02)
Nombre de conseillers ayant donné procuration 1	SECRETAIRE DE SEANCE LEMOY Raphaëlle

Mme Le Maire souhaite la bienvenue à Mme Christiane KUNZ.

Ordre du jour de la séance

1. Finances locales : Décisions budgétaires : Décisions budgétaires modificatives n°1
2. Autres domaines de compétences : autres domaines de compétences des communes : Conventionnement de partenariat relative à l'installation de points d'apport volontaire de collecte des textiles, linges de maison et chaussures (TLC)
3. Autres domaines de compétences : autres domaines de compétences des communes : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable
4. Informations et divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2022

Julien RUARO ouvre les débats et demande des modifications sur le PV du 30 juin 2022 approuvé lors de la séance du 07 septembre 2022 sur un point dont il est intéressé à l'affaire. Ces propos sont hors sujets. Julien RUARO en est informé. Après 11 min d'intervention, Mme Le Maire demande à Julien RUARO de clore son débat. Passé 16 min, les propos de Julien RUARO ne sont pas retenus. Mme Le Maire doit forcer pour reprendre la parole et poursuivre le déroulé de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité (Julien RUARO ne participe pas au vote)

1. FINANCES LOCALES : DECISIONS BUDGETAIRES : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°1

Le Maire informe la municipalité que l'intervention de la MATEC concernant la réalisation d'une étude technique sur la construction du nouveau bâtiment périscolaire nous a été facturée. La facture reçue s'élève à 1 800.00 € TTC.

Celle-ci n'était pas prévue au budget. Nous devons donc créer un programme « Nouveau périscolaire » et réaliser une modification des lignes budgétaires pour pouvoir payer le service fait cette année.

Modification budgétaire proposée en investissement dépense :

Compte	Valeur en €
147/2313 Local crèche/ Constructions	- 1 800.00
148/2031 Frais d'études	+ 1 800.00

Étant membre de la commission scolaire/périscolaire, Julien RUARO demande à voir la proposition de la MATEC. Mme Le Maire lui répond que ce document est à l'étude par la commission travaux, dont il n'est pas membre. La proposition n'est donc pas encore consultable par l'ensemble du conseil municipal.

Il lui est rappelé qu'il s'agit ici de payer la facture de l'étude et non pas de traiter les propositions reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 9 voix pour et 1 abstention,

- ♣ **D'ACCEPTER** les modifications budgétaires proposées ci-dessus ;
- ♣ **D'INSCRIRE** les dépenses au budget primitif 2022.

Après s'être insurgé et avoir mobilisé la parole malgré les interventions des autres élus lui demandant de passer au vote, Julien RUARO claque violemment la porte à 20h00 (heure de début de la demi-finale de la coupe du monde de football)

2. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : CONVENTIONNEMENT DE PARTENARIAT RELATIVE A L'INSTALLATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE COLLECTE DES TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

Le Maire informe les élus que Metz Métropole propose depuis 2013 aux communes membres de déployer une collecte des TLC pour le réemploi et le recyclage. A cet effet, la commune de Coin-lès-Cuvry a accepté la convention de participation avec Metz Métropole dès le début.

Il faut savoir qu'en France, 9,7 kg/habitant de TLC sont mis sur le marché annuellement et seuls 38 % de TLC usagés sont collectés, soit 3,7 kg/habitant/an (données issues du rapport d'activité 2019 de l'éco-organisme EcoTLC).

Dès le début de l'opération, un partenariat a été instauré avec l'entreprise d'insertion Tri d'Union – créée par Emmaüs Action Est et partenaire de la société coopérative « Le Relais » – pour la mise à disposition de conteneurs, la collecte et la valorisation des textiles. Celui-ci a déjà permis de détourner plus 2200 tonnes de TLC des ordures ménagères.

Fin 2021, le partenariat entre Metz Métropole et Tri d'Union a été renouvelé au travers d'un marché public.

Dans ce cadre, un renouvellement de la convention qui lie Metz Métropole et notre commune est nécessaire en vue de maintenir le service de collecte des TLC.

CONSIDÉRANT que Metz Métropole est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDÉRANT le partenariat instauré entre Metz Métropole et l'entreprise d'insertion Tri d'Union pour la collecte des textiles, linges de maison et chaussures ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette collecte en matière de prévention et recyclage des déchets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

¶ **D'ACCEPTER** la passation d'une convention avec Metz Métropole pour la poursuite de la collecte des textiles, linges de maison et chaussures sur le territoire de la commune ;

¶ **D'AUTORISER** Le Maire ou son représentant, à signer cette convention, sur la base du projet ci-annexé, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

3. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2021

Le Maire informe la municipalité que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Olivier RAIMONDEAU explique le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- ♣ **D'ACCEPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 ;
- ♣ **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny.

INFORMATIONS ET DIVERS

Construction Clos Saint Michel

Mme Le Maire informe les élus que le responsable de l'entreprise de gros œuvre a contacté la mairie pour nous informer qu'il ne travaillerait plus avec M. Colaneri car ce dernier ne paierait pas les factures. En réponse, M. Colaneri a envoyé un mail à tous les réservataires ainsi qu'aux réservataires des constructions sur les communes d'Hettange Grande et d'Ottange disant qu'il attaquerait le responsable du gros œuvre au tribunal. M. Colaneri atteste avoir payé tous les frais.

Dans cette réponse, nous avons également des liens de presse expliquant que l'entreprise de gros œuvre a déjà causé des problèmes dans le secteur d'Orléans.

Les réservataires ont créé un collectif.

Sans autre remarque, la séance du Conseil Municipal est close à 20h15.

Nombre de conseillers présents 09 08 (à partir du point 02)	ELUS PRESENTS LINDEN-GUESDON Anne-Marie, GAUTHIER Régis, RAIMONDEAU Olivier, VAUTRIN Cathy, RUARO Julien, LE BERRE Martine, GANIER Christine, WILHELM David, LEMOY Raphaëlle
Nombre de conseillers absents excusés 4	ELUS ABSENTS EXCUSES MANIÈRE Teddy, Corinne WEISSELDINGER, PIERRET Sébastien, DROUET Jean-Claude
Nombre de conseillers absents non-excuses 1 (à partir du point 02)	ELUS ABSENTS NON-EXCUSES Julien RUARO

Récapitulatif des délibérations votées en cette séance

1. Finances locales : Décisions budgétaires : Décisions budgétaires modificatives n°1
2. Autres domaines de compétences : autres domaines de compétences des communes : Conventionnement de partenariat relative à l'installation de points d'apport volontaire de collecte des textiles, linges de maison et chaussures (TLC)
3. Autres domaines de compétences : autres domaines de compétences des communes : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable
4. Informations et divers

Le Maire
Anne-Marie LINDEN-GUESDON



Le secrétaire de séance
Raphaëlle LEMOY

